



Maine et Loire

La retraite universelle par points, la belle arnaque (suite) !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☒ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Depuis plus d'un an le gouvernement, via le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a ouvert une concertation sur la réforme des retraites annoncée par le président de la République.

FO, fidèle à sa tradition, n'a pas laissé la chaise vide et n'a jamais confondu concertation et négociation. Elle a porté, à chaque instant, ses analyses, positions et revendications.

Cette réforme pourrait remettre en cause l'ensemble de notre système de retraites et ses régimes.

Dès la première réunion, notre organisation a fait connaître qu'elle entendait défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants ainsi que sur le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour celles et ceux qui en auront les moyens.

FO a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

Encore une fois, FO le dit : nous ne voulons pas de cette réforme systémique. Nous revendiquons le maintien de l'ensemble des régimes et dispositions qu'ils contiennent.

Retraites : FO dit STOP !

**Pour FO, la retraite n'est pas
une prestation d'assistance mais
un droit que se sont constitué les
travailleurs tout au long de leur carrière.**

**La retraite est un droit, pas une
libéralité accordée aux anciens
par les actifs.**

L'étatisation du système, la main mise des gouvernements...

Actuellement, les salariés du privé cotisent à l'AGIRC ARRCO, caisse de retraite complémentaire gérée par les organisations syndicales et patronales et qui sert à payer les retraites complémentaires.

Demain, le système universel absorberait le régime complémentaire et ses réserves dans le budget de l'État, seul gestionnaire, qui aura toute latitude quant à son utilisation !

**FO réaffirme son attachement à la solidarité fondée
sur la cotisation et le paritarisme de gestion.**

Pour les femmes, la double peine !

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées dans les travailleurs à temps partiel, trop souvent subi.

Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension au final, qui est déjà inférieure de 27% à celle des hommes, y compris en faisant jouer les solidarités, telle que la pension de réversion, puisque les femmes en sont bénéficiaires à 93%...

Supprimer la pension de réversion ou la soumettre à conditions de ressources ferait plonger plus de la moitié des femmes veuves dans la précarité et sous le seuil de pauvreté.

Les pensions de réversion, c'est un nivellement par le bas !

Les retraités actuels ne seraient pas concernés par la réforme, quid de la réversion ? Le droit à réversion est fonction de la date de décès du retraité.

Faire croire que ce droit pourrait être différent en fonction de la date de départ en retraite (avant ou après application de la réforme) est une mystification !

Le conjoint survivant d'un décédé après 2025 n'aurait pas donc les mêmes droits que celui dont l'époux est décédé avant.

Le principe constitutionnel d'égalité de droit pour une même situation (veuvage) ne pouvant être remis en cause, laisser penser que la réforme pourrait s'en affranchir est une tromperie.

De plus, en conditionnant l'ouverture des droits aux ressources, le projet écarte de nombreux bénéficiaires et baisse de fait leurs revenus et leur niveau de vie.

Ils ne reculent devant rien,

ils s'en prennent même à ceux qui auront le malheur de perdre leur conjoint !

Depuis 1945, les pensions de réversion permettent au conjoint survivant de recevoir une fraction de la pension du conjoint décédé.

Cette mesure atténue l'inégalité entre les hommes et les femmes puisque les veuves sont plus nombreuses que les veufs. L'écart est ainsi ramené de 38,8 % à 24 % entre les montants des retraites des hommes et des femmes.

Pour faire des économies et donc abaisser le niveau de vie, Delevoye et le gouvernement proposent les deux modifications suivantes :

1) En réservant la réversion qu'au conjoint retraité, le conjoint survivant qui travaille n'aurait plus rien.

2) En inventant un niveau de vie en couple qui servirait de référence.

Exemple : un couple de retraités dans lequel le premier perçoit 1800 euros et le deuxième 1200 euros, le niveau de vie de référence serait de 1500 euros par personne. Si le premier décède, le deuxième ne percevrait que 300 euros de réversion pour atteindre 1500 euros. Si le deuxième décède, le premier n'aura rien, il est au-dessus de 1500 euros.



Avec FO je revendique :

Retraite par points

**C'EST
NON !**

- le maintien des régimes existants, avec leurs dispositifs de solidarité et leurs droits dérivés (pensions de réversion, d'orphelin, etc).

- Le maintien des statuts.

- Le refus d'un régime unique en points.